

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Maire de la Commune de Berles-au-Bois, suite à une convocation en date du dix juin deux mille vingt-cinq

Etaient présents tous les membres en exercice.

Monsieur Sébastien THULL ayant donné pouvoir à Madame Sabine GARBE

Monsieur Alix MONTAIGNE absent

Monsieur Christian DIRUIT est élu secrétaire de séance

I- DELIBERATIONS :

OBJET : Suspension de la procédure de retrait de la commune de Berles-au-Bois du Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau Potable du Bois Saint-Pierre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération n°25/07 en date du 7 mars 2025, la commune de Berles-au-Bois avait sollicité son adhésion au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 31 décembre 2025.

Cette démarche impliquait en parallèle le retrait de la commune du Syndicat Mixte de production et d'adduction d'eau potable du Bois Saint-Pierre, conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales.

Cependant, des échanges récents avec les services du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe ont révélé que l'intégration effective de la commune au sein de ce syndicat sera étudiée ultérieurement.

Par ailleurs, un retrait anticipé de la commune du Syndicat du Bois Saint-Pierre au 30 décembre 2025 exposerait la collectivité à une possible augmentation du prix de l'eau, du fait d'une période transitoire durant laquelle la commune ne serait plus membre d'un Syndicat de production.

Dans ce contexte, et afin de garantir la continuité du service public de l'eau ainsi que la maîtrise des charges pour les usagers, il convient de suspendre la procédure de retrait engagée et de maintenir l'adhésion de la commune au Syndicat du Bois Saint-Pierre jusqu'à nouvel ordre.

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

- Décide de suspendre la procédure de retrait de la commune de Berles-au-Bois du Syndicat Mixte de production et d'adduction d'eau potable du Bois Saint-Pierre ;
- Décide de maintenir l'adhésion de la commune à ce syndicat jusqu'à confirmation d'une date d'intégration effective au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe ;

ADOPTÉ : à 11 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Modification du règlement de la salle des fêtes – ajout du prix de location de l'estrade

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de nouveau règlement de la salle des fêtes incluant le prix de la location de l'estrade.

Le montant de la location de l'estrade (non montée) est fixé à 100€.

Il est demandé aux membres de l'assemblée de valider la modification afin d'intégrer la location du podium. Le nouveau règlement est annexé à la présente délibération.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal :

-Valident le règlement de la salle des fêtes intégrant la tarification de la location du podium à 100€.

ADOPTÉ : à 11 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Sortie du 14 juillet – cadeaux aux enfants

La séance ouverte, Madame Muriel BRAY rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est de coutume d'offrir aux enfants du village un cadeau pour une sortie ou une animation durant l'été.

Cette année, il est proposé d'offrir des places de cinéma aux enfants à partir de 5 ans et des places d'entrée au Funny Parc pour les plus petits.

Le tarif d'une place de cinéma au Megarama d'Arras est de 5.80€ pour les moins de 16 ans et 7.50€ pour les moins de 18 ans.

Le tarif d'une place au Funny Parc est de 11.00€.

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

-Décide d'offrir une place de cinéma au Megarama d'Arras pour les enfants à partir de 5 ans et une place d'entrée au Funny Parc pour les plus petits.

ADOPTÉ : à 12 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Autorisation d'emprunt – Espace Bauchet

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été voté dans le budget 400 000€ d'emprunt en recettes d'investissement pour financer le chantier de l'Espace Bauchet. Il a été décidé de faire un emprunt de 250 000€ à long terme et un emprunt de 150 000€ en crédit relais pour financer la TVA que nous récupérons l'année prochaine.

Après vérification auprès des services bancaires, notre situation financière nous permet de faire ces deux emprunts pour la présente opération.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes propositions reçues de la part des établissements bancaires.

1) Emprunt à long terme :

Il est proposé de retenir la solution de prêt de la **Banque des Territoires** :

-Taux : révisable sur le livret A + 0.6%

-Remboursement d'emprunt : Trimestriel

-Montant de l'emprunt : 250 000€

-Durée : 25ans

-Déblocage des fonds : en une seule fois

-Amortissement : constant

2) Crédit relais :

Il est proposé de retenir la solution de prêt du **Crédit Agricole** :

- Taux fixe : 2.79%
- Remboursement d'emprunt : Trimestriel
- Montant de l'emprunt : 150 000€
- Durée : 2ans
- Déblocage des fonds : en une seule fois
- Frais de dossier : 300.00€
- Amortissement : remboursement in fine
- Coût total du crédit : 8 370.00€

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

- Décident de retenir l'offre de prêt de la Banque des Territoires – Dispositif EDUPRET – pour un montant de 250 000€.
- Décident de retenir l'offre de prêt du Crédit Agricole pour le crédit relais, pour un montant de 150 000€.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer les documents afférents aux emprunts.

ADOpte : à 11 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Remboursement d'une facture à Monsieur Dominic FITZPATRICK

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Dominic FITZPATRICK a avancé les frais de droit d'image pour la photo du Général de Gaulle qui sera posée sur la Stèle de l'Espace public du 18 juin 1940.

Les frais s'élèvent à 26.40€.

Il est proposé de rembourser les frais à Monsieur Dominic FITZPATRICK.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal :

- Autorisent Monsieur le Maire à procéder au remboursement de 26.40€ à Monsieur Dominic FITZPATRICK.

ADOpte : à 11 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Projet d'extension et d'épandage des effluents de l'élevage bovin de la SCEA BONNELLE à Rebrevue-sur-Canche – Demande d'approbation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SCEA BONNELLE, exploitant un élevage bovin situé sur le territoire de la commune de Rebrevue-sur-Canche, projette une extension de son activité.

Dans le cadre de cette extension, l'exploitation a besoin d'obtenir l'autorisation d'épandre ses effluents d'élevage (fumier) sur certaines parcelles agricoles situées sur le territoire de Berles-au-Bois.

L'épandage des effluents organiques constitue une pratique agricole courante, encadrée par la réglementation en vigueur, notamment pour assurer la protection de l'environnement et des milieux naturels.

La SCEA BONNELLE a donc sollicité l'avis de la commune pour pouvoir inclure ces parcelles dans son plan d'épandage.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal :

-Approuvent la demande d'épandage formulée par la SCEA BONNELLE sur les parcelles situées sur le territoire de la commune, dans le cadre du projet d'extension de son élevage bovin.

-Indiquent que cette approbation est donnée sous réserve du respect de la réglementation en vigueur en matière d'environnement et de gestion des effluents agricoles.

ADOpte : à 11 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Remboursement d'une facture à Madame Muriel BRAY

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Muriel BRAY a avancé les frais pour l'achat du voile qui sera posée sur la Stèle de l'Espace public du 18 juin 1940 lors de l'inauguration.

Les frais s'élèvent à 15.96€.

Il est proposé de rembourser les frais à Madame Muriel BRAY.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal :

-Autorisent Monsieur le Maire à procéder au remboursement de 15.96€ à Madame Muriel BRAY.

ADOpte : à 11 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION

OBJET : Demande de subvention LEADER – Fonds européen pour l'Espace Bauchet

La séance ouverte, Monsieur Michel PETIT informe les membres du conseil municipal que le projet de création de l'espace Sport-Santé Bauchet est éligible au dispositif de l'Union Européenne LEADER et qu'une première demande de subvention en date du 13 septembre 2024 avait été faite à ce sujet.

A la demande du service instructeur, il convient de mettre à jour le plan de financement attestant des co-financements car les montants des subventions attribuées ont pu variées depuis cette date.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement et demande aux membres du conseil municipal de le valider.

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

-Approuve le plan de financement attestant des co-financements.

-Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Fonds européen au titre du programme LEADER.

ADOpte : à 11 voix POUR
à 0 voix CONTRE
à 0 voix ABSTENTION